

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU PAYS INTERREGIONAL BRESLE YERES
Jeudi 28 avril 2016 à 14h30
SIEGE DU SYNDICAT MIXTE**

Etaient présents les délégués au Comité syndical suivants :

- Mme LUCOT-AVRIL Virginie (déléguée titulaire) à compter de 15h00,
- Mme TARIS Nicole (déléguée titulaire),
- M. BACQUEL Jack (délégué titulaire),
- M. BECQUET Jean-Claude (délégué titulaire),
- M. CAVE Daniel (délégué titulaire),
- M. CHAIDRON Gérard (délégué titulaire),
- M. MAQUET Emmanuel (délégué titulaire),
- M. MAUGER Jean (délégué titulaire),
- M. POTEAUX Stéphane (délégué suppléant),
- M. QUENOT Jean-Claude (délégué titulaire),
- M. ROCHE Daniel (délégué titulaire),
- M. ROUSSEL Christian (délégué titulaire).

Etaient excusés ou absents les délégués au Comité syndical suivants :

- M. BRIERE Alain (délégué titulaire),
- M. JACQUES Laurent (délégué titulaire),
- M. MARCHETTI José (délégué titulaire),
- M. VIALARET Claude (délégué titulaire).

Pouvoirs :

- M. JACQUES Laurent à M. CAVE Daniel
- M. BRIERE Alain à M. MAQUET Emmanuel.

M. ROCHE Daniel a été désigné secrétaire de séance par le Comité syndical.

Après que le Président ait procédé à l'appel nominal des membres du Comité syndical, et constaté le quorum atteint, la séance a débuté.

En préambule, M. le Président informe qu'un Comité de pilotage se tiendra le mercredi 8 juin 2016 à 10h00 à Blangy sur Bresle dans le cadre de l'élaboration du Contrat de Pays 2014-2020 en présence de la Région Normandie et du Département de Seine-Maritime (élus et techniciens). Les délégués du Comité syndical recevront prochainement une invitation à ce sujet.

Procès-verbal du Comité syndical du 19 avril 2016

Monsieur le Président informe qu'une erreur matérielle s'est glissée dans le procès-verbal du 19 avril 2016 et rappelle que conformément à la délibération de l'affectation du résultat de fonctionnement 2015, le déficit à reporter en section d'investissement est de 45 199,82 € sur l'exercice 2016.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical valide le procès-verbal du Comité syndical du 19 avril 2016.

Monsieur le Président invite ensuite le Comité syndical à traiter les points inscrits à l'ordre du jour. Il précise que l'erreur matérielle apparaît également dans la proposition de budget primitif 2016 c'est pourquoi, il est remis aux délégués du Comité syndical, un budget primitif 2016 actualisé.

Dans la continuité du vote du budget primitif 2016, Monsieur le Président propose également d'inscrire à l'ordre du jour la mise au vote des cotisations aux organismes extérieurs et la demande de subventions pour les postes de l'ingénierie du Pays Interrégional Bresle Yères au titre de l'année 2016 auprès du Conseil Régional des Hauts-de-France. A l'unanimité, il est acté par le Comité syndical d'inscrire ces points à l'ordre du jour.

Budget Primitif 2016 :

Il est précisé que la note de synthèse du Comité syndical de ce jour s'accompagne d'une note de présentation jointe au budget primitif conformément à la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe).

Cette note retrace les informations financières essentielles du budget primitif de l'exercice 2016.

Le budget primitif tient compte des choix et orientations exprimés lors du rapport préalable au Débat d'orientation budgétaire et Débat d'orientation budgétaire en Comité syndical du 19 avril 2016.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 649 417,82 €.

Concernant la section de fonctionnement,

Les dépenses de la section de fonctionnement d'un montant de 309 588,00 € se répartissent suivant les différentes fonctions caractérisant les compétences exercées par le Syndicat Mixte:

- chapitre 011 – charges à caractère général : 32 307,00;
- chapitre 012 – charges de personnel et frais assimilés : 122 250,00 € ;
- chapitre 65 – autres charges de gestion courante : 700,00 € ;
- chapitre 023 - virement à la section d'investissement : 142 432,44 € ;
- chapitre 042 – opération d'ordre de transfert entre sections : 11 898,56 €.

Les recettes de fonctionnement d'un montant de 309 588,00 € proviennent :

- du résultat de fonctionnement reporté de 79 019,08 € ;
- des dotations et participations (chapitre 74) avec :
 - o les participations attendues des Communautés de Communes (article 7475) de **109 265,92 €** (correspondants aux contributions pour **69 265,92 €** et aux remboursements dans le cadre de faisabilité du site de Nesle Normandeuse pour 40 000,00€) ;
 - o 121 303,00 € de subventions attendues dont l'Etat pour l'élaboration du SCoT (48 000,00 € - article 746)), la Région Hauts-de-France (17 509,00 € du solde des subventions pour l'ingénierie de 2015 et 55 794,00 € pour le financement des postes en 2016 – article 7472).

Concernant la section d'investissement,

Les dépenses de la section d'investissement d'un montant de 339 829,82 € sont réparties dans les projets suivants :

- chapitre 20 immobilisations incorporelles – article 202 frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre (élaboration du SCoT) : 100 000,00 € et 57 510,00 € de restes à réaliser de 2015 soit au total un montant de 157 510,00 € ;
- chapitre 20 immobilisations incorporelles – article 2031 frais d'études (étude de faisabilité du site de Nesle Normandeuse) : 75 000,00 € et 5 000,00 € de restes à réaliser de 2015 soit au total un montant de 80 000 € ;
- chapitre 205 concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires (Création d'une application mobile dans le cadre de l'action « Route du verre et des vitraux ») pour un montant total de 51 700,00 € ;
- chapitre 21 immobilisations corporelles - article 21783 matériel de bureau et matériel informatique : 1 920,00 € et 2 000,00 € de restes à réaliser de 2015, soit un montant total de 3 920,00 € ;
- Solde d'exécution reporté D 0001 pour 45 199,82 €.

Les recettes d'investissement d'un montant de 339 829,82 € proviennent :

- les restes à réaliser de 2015 (Subventions à percevoir pour l'élaboration du SCoT): 93 270,00 € dont :
 - o 67 500,00 € de la Région Normandie,
 - o 9 200,00 € de la Région Hauts-de-France,
 - o 16 574,00 € du Département de la Seine-Maritime
- chapitre 13 subventions d'investissement – article 1312 Région (subvention de la Région Normandie – fonds friches pour l'étude de faisabilité du site de Nesle Normandeuse) : 20 000,00 € ;
- chapitre 13 subventions d'investissement – article 13158 (subvention d'investissement EPFN pour l'étude de faisabilité du site de Nesle Normandeuse) : 20 000,00 € ;
- chapitre 13 subventions d'investissement – article 1313 Département (subvention du Département de Seine-Maritime pour la création d'une application mobile dans le cadre de l'action « Route du verre et des vitraux ») : 10 500,00 € ;
- chapitre 13 subventions d'investissement – article 1317 budget communautaire et fonds structurels (subvention FEDER pour la création d'une application mobile dans le cadre de l'action « Route du verre et des vitraux ») : 25 000,00 € ;
- chapitre 10-dotations, fonds divers et réserves-article 10222 : F.C.T.V.A. : 289,00 € ;
- chapitre 10-dotations, fonds divers et réserves-article 1068 excédents de fonctionnement capitalisés : 16 439,82 € ;
- chapitre 021-virement de la section de fonctionnement : 142 432,44 € ;
- chapitre 040-opération d'ordre de transfert entre section – article 2802 frais de réalisation documents d'urbanisme et numérisation cadastrale : 9 598,00 € ;
- chapitre 040-opération d'ordre de transfert entre section – article 281783 matériel de bureau et matériel informatique : 874,56 € ;
- chapitre 040-opération d'ordre de transfert entre section - article 28183 matériel de bureau et matériel informatique : 1 169,00€ ;
- chapitre 040-opération d'ordre de transfert entre section – article 28184 mobilier : 257,00 €.

Il s'agit de procéder à l'approbation du budget présenté et qui avait été transmis aux délégués syndicaux avec l'invitation à participer à cette réunion du Comité syndical.

Après réflexions et débats, Monsieur le Président propose d'adopter le Budget Primitif pour l'année 2016.

M. MAQUET expose la position des délégués de la Communauté de communes Bresle Maritime lors du vote du budget primitif de la structure pour l'exercice 2016. Les délégués votent favorablement le budget primitif 2016 de la structure mais soulignent la question du devenir du Pays à compter du 1^{er} janvier 2017 qui devra être débattue lors d'une prochaine séance du Comité syndical. Le Président consultera à cet effet les services de l'Etat.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2016 présenté par le Président et équilibré comme suit :

- Section de fonctionnement : 309 588,00 euros ;
- Section d'investissement : 339 829,82 euros.

Mme LUCOT-AVRIL Virginie rejoint la séance à 15h10.

Contributions des Communautés de Communes – Appel à cotisation 2016 :

L'article 8 des statuts du Syndicat mixte du Pays Interrégional Bresle Yères stipule :

« La contribution de chaque collectivité adhérente est calculée comme suit :

- 50% au prorata de la population. La population prise en compte est la population totale, telle qu'elle résulte du dernier recensement dûment homologué des communes concernées par le périmètre du pays,
- 50% au prorata du potentiel financier cumulé des communes membres de la Communauté de Communes.

Les dépenses comprennent :

- Les frais d'administration générale du Syndicat Mixte ;
- Les dépenses résultant des activités propres du Syndicat Mixte, dans le cadre des compétences qui lui ont été transférées ».

Le budget primitif 2016 a été soumis à l'adoption du Comité syndical du Pays par délibération précédente (n°16/03/01). Celui-ci prévoit en section de fonctionnement à l'article 7475 les recettes suivantes : 109 265,92 € dont **69 265,92 € correspondant aux contributions des Communautés de Communes pour l'exercice 2016.**

Conformément aux statuts du Syndicat mixte et au budget primitif du Syndicat mixte du Pays, les contributions des 4 Communautés de Communes pour 2016 sont les suivantes :

	Nb habitants (pop tot)	Potentiel fiscal 2015	Montant €
CC du Canton d'Aumale	7 211	870 161 €	7 489,89 €
CC Interrégionale de Blangy-sur-Bresle	15 016	1 522 863 €	14 442,45 €
CC Bresle Maritime	32 916	5 352 901 €	39 797,40 €
CC Yères et Plateaux	7 989	781 393 €	7 556,17 €
Total	63 132	8 527 318 €	69 265,92 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité syndical autorise M. le Président à procéder à l'appel aux cotisations auprès des 4 Communautés de Communes du Syndicat Mixte du Pays Interrégional Bresle Yères telles qu'elles sont fixées ci-dessus.

Adhésions

Conformément au débat d'orientation budgétaire du 19 avril 2016 et au vote du budget primitif 2016 par le Comité syndical par délibération précédente (n°16/03/01), Monsieur le Président rappelle que le Pays Interrégional Bresle Yères est sollicité par l'Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays (ANPP) pour verser une cotisation annuelle de 600 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité syndical :

- valide l'adhésion du Pays Interrégional Bresle Yères à l'Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays (ANPP) pour l'année 2016 ;
- inscrit la cotisation en section de fonctionnement, dépenses, chapitre 011- article 6188 sur l'exercice budgétaire 2016.

Conformément au débat d'orientation budgétaire du 19 avril 2016 et au vote du budget primitif 2016 par le Comité syndical par délibération précédente (n°16/03/01), Monsieur le Président rappelle que le Pays Interrégional Bresle Yères est sollicité par l'Association du Centre Culturel de Rencontre de l'Abbaye Royale de Saint-Riquier pour verser une cotisation annuelle de 200 €.

M. MAQUET demande des précisions sur l'adhésion à l'Association du Centre Culturel de Rencontre de l'Abbaye Royale de Saint-Riquier et appelle à la vigilance de cette adhésion compte tenu de l'évolution de l'association vers un Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité syndical :

- valide l'adhésion du Pays Interrégional Bresle Yères à l'Association du Centre Culturel de Rencontre de l'Abbaye Royale de Saint-Riquier pour l'année 2016 ;
- inscrit l'adhésion en section de fonctionnement, dépenses, chapitre 011- article 6188 sur l'exercice budgétaire 2016.

Conformément au débat d'orientation budgétaire du 19 avril 2016 et au vote du budget primitif 2016 par le Comité syndical par délibération précédente (n°16/03/01), Monsieur le Président rappelle que le Pays Interrégional Bresle Yères est sollicité par le Conseil Architecture Urbanisme Environnement (CAUE) de Seine-Maritime pour verser une cotisation annuelle de 107 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité syndical :

- valide la cotisation du Pays Interrégional Bresle Yères au CAUE de Seine-Maritime pour l'année 2016 ;
- inscrit la cotisation en section de fonctionnement, dépenses, chapitre 011- article 6281 sur l'exercice budgétaire 2016.

Conformément au débat d'orientation budgétaire du 19 avril 2016 et au vote du budget primitif 2016 par le Comité syndical par délibération précédente (n°16/03/01), Monsieur le Président rappelle que le Pays Interrégional Bresle Yères est sollicité par le Conseil Architecture Urbanisme Environnement (CAUE) de la Somme pour verser une cotisation annuelle de 100 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité syndical :

- valide la cotisation du Pays Interrégional Bresle Yères au CAUE de la Somme pour l'année 2016 ;
- inscrit la cotisation en section de fonctionnement, dépenses, chapitre 011- article 6281 sur l'exercice budgétaire 2016.

Monsieur le Président rappelle que le Pays Interrégional Bresle Yères est sollicité par la Fédération Nationale des SCoT pour adhérer à cet organisme. Compte tenu de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale en cours, il paraît opportun de bénéficier du centre de ressources, du réseau d'échanges et de l'expertise juridique que propose la Fédération des SCoT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité syndical :

- Décide d'adhérer à la Fédération Nationale des SCoT pour l'année 2016 et d'acquitter la cotisation annuelle fixée par le Conseil d'administration de la Fédération Nationale des SCoT et dont le montant s'élève pour l'année 2016 à 632 € ;
- inscrit l'adhésion en section de fonctionnement, dépenses, chapitre 011- article 6188 sur l'exercice budgétaire 2016 ;
- charge le Président de la mise en œuvre de la délibération.

Demande de subventions pour les postes de l'ingénierie du Pays Interrégional Bresle Yères au titre de l'année 2016

Monsieur le Président rappelle qu'afin de disposer d'une ingénierie suffisante pour assister le territoire dans la mise en œuvre des orientations fixées dans la Charte de développement, des études réalisées et du Projet de Territoire du PETR validé par le Comité syndical le 29 décembre 2015, le Syndicat Mixte dispose de l'équipe suivante pour l'année 2016:

- D'une chargée de projet en aménagement du territoire et mise en œuvre du SCoT en qualité d'agent titulaire (stagiaire) catégorie A de la filière administrative au grade

- d'attaché territorial (*conformément à la délibération du Comité syndical en date du 22 avril 2015*);
- D'une chargée de mission de mise en œuvre d'études (et notamment du patrimoine verrier) en qualité d'agent non titulaire catégorie A de la filière administrative au grade d'attaché territorial (*conformément à la délibération du Comité syndical en date du 18 février 2015*);
- D'une chargée de mission pour effectuer les missions d'études et de mise en œuvre des schémas de développement culturel, des services aux publics et de l'élaboration du contrat de Pays en qualité d'agent non titulaire catégorie B de la filière administrative au grade de rédacteur pour 3 ans (*conformément à la délibération du Comité syndical en date du 18 février 2015*).

Sur demande de M. MAQUET concernant les sources de financement des charges de personnel du Pays, Monsieur le Président rappelle que seul le Conseil Régional des Hauts-de-France apporte son soutien financier aux collectivités territoriales et à leurs groupements en matière d'ingénierie.

En effet, conformément au Contrat Territorial d'Objectifs (CTO) Région / Pays Bresle Yères, le soutien à l'ingénierie locale englobe les portages de projets suivants :

- Animation des réflexions stratégiques et prospectives,
- Elaboration de documents de planification et d'urbanisme.

Il est rappelé que le taux d'intervention de la Région est au maximum de 50% des coûts d'ingénierie dans la limite de 20 000 € d'aide annuelle par poste.

Compte tenu des actions portées par le Pays, celui-ci serait éligible au soutien à l'ingénierie locale auprès de la Région Hauts-de-France pour les postes de :

- Chargé de projet en aménagement du territoire et mise en œuvre du SCoT ;
- Chargé de mise en œuvre des études ;
- Chargé de mission de mise en œuvre des schémas de développement culturel, des services aux publics et de l'élaboration du contrat de Pays.

Ainsi, conformément au vote du budget primitif 2016 soumis à l'adoption du Comité syndical du Pays par délibération précédente (n°16/03/01), les dépenses et les recettes envisagées du personnel, pour l'année 2016, sont les suivants :

	DEPENSES	RECETTES	
		Conseil Régional des Hauts-de-France	Fonds propres syndicat mixte
Salaires et charges			
Chargé de projet SCOT	48 656 €	20 000 €	28 656 €
Chargé de mission de mise en œuvre d'études	39 816 €	19 908 €	19 908 €
Chargé de mission culture, services aux publics, contrat de pays	31 772 €	15 886 €	15 886 €
TOTAL	120 244 €	55 794 €	64 450 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité syndical décide d'autoriser Monsieur le Président à :

- Effectuer une demande de subvention de 55 794 € auprès du Conseil Régional des Hauts-de-France pour les postes d'ingénierie au sein du Pays Interrégional Bresle Yères sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 ;
- Signer tout document utile pour mener à bien ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé et l'assemblée n'ayant plus de question, la séance est levée à 15h30.